fédération suisse romande
des entreprises de plâtrerie-peinture
FREPP

peintres plâtriers
Les créatifs du bâtiment.

Plan de formation

cours interentreprises (CIE) pour la profession de

Aide-plâtrière / Aide-plâtrier
avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

selon l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du SEFRI du 22 juillet 2014 et le plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du SEFRI du 22 juillet 2014.

N° de la profession 52003

Généralités

Les cours interentreprises sont des cours orientés vers la pratique et ils ont pour but de transmettre et d'acquérir des connaissances de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

	CIE 1	CIE 2
Nombre de jours de cours:	10 jours	10 jours
Nombre de leçons par jour:	8 leçons	8 leçons
Nombre de minutes par leçon:	60 minutes	60 minutes
Nombre max de leçons théoriques:	10 leçons	10 leçons

Pour l'enseignement théorique, il est conseillé de faire appel au matériel didactique de l'ASEPP ou de la FREPP.

Particularités

Les performances des apprenants durant les CIE 1 et 2 doivent être documentées par un formulaire de reconnaissance de compétences et exprimées par des notes. Celles-ci interviennent dans le calcul de la note d'expérience. Les formateurs/-trices CIE sont responsables de l'évaluation des performances. Les centres CIE sont responsables de la sécurité dans l'archivage et la transmission des documents de reconnaissance de compétences vers les autorités compétentes.

Plan de formation CIE

Domaines de compétence et compétences opérationnelles CIE 1

1. **Planification, préparation des travaux, comptes rendus**
   - 1.1 Comprendre la branche et l'entreprise
   - 1.2 Faire et utiliser des calculs, des croquis, des plans et des dessins spécifiques à la profession
   - 1.3 Planifier les processus de travail et installer le poste de travail
   - 1.4 Préparer le travail et élaborer des comptes rendus
2. **Crépissage et montage des panneaux de plâtre**
   - 2.2 Exécuter des crépis de fond et des couches intermédiaires
   - 2.3 Exécuter des crépis à l'intérieur et à l'extérieur
3. **Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement**
   - 3.1 Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé
   - 3.2 Assurer la protection de l'environnement

Domaines de compétence et compétences opérationnelles CIE 2

1. **Planification, préparation des travaux, comptes rendus**
   - 1.1 Comprendre la branche et l'entreprise
   - 1.2 Faire et utiliser des calculs, des croquis, des plans et des dessins spécifiques à la profession
   - 1.3 Planifier les processus de travail et installer le poste de travail
   - 1.4 Préparer le travail et élaborer des comptes rendus
2. **Crépissage et montage des panneaux de plâtre**
   - 2.2 Exécuter des crépis de fond et des couches intermédiaires
   - 2.3 Exécuter des crépis à l'intérieur et à l'extérieur
   - 2.4 Monter des panneaux de plâtre
3. **Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement**
   - 3.1 Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé
   - 3.2 Assurer la protection de l'environnement

fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture FREPP

peintres plâtriers
Les créatifs du bâtiment.

Plan de formation CIE

COMPETENCE OPERATIONNELLE 1 – PLANIFICATION, PREPARATION DES TRAVAUX, COMPTES RENDUS

Compétence opérationnelle 1.1 – Comprendre la branche et l'entreprise

1.1.1 Comportement social

Les aides-plâtriers AFP se comportent de manière exemplaire à différents égards:

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
• propreté				
• présentation / comportement social				
• ponctualité				
• règles de convenance				

Compétence opérationnelle 1.2 – Faire et utiliser des calculs, des croquis, des plans et des dessins spécifiques à la profession

1.2.1 Calculs spécifiques à la profession

Les aides-plâtriers AFP effectuent les calculs des grandeurs suivantes:

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
• longueurs, surfaces, volumes				
• masse, densité				
• temps de travail				
• besoins en matériaux				
• rapports des mélanges				
• rendement				

1.2.2 Eléments géométriques / arcs

Les aides-plâtriers AFP exécutent les formes d'arcs sur objet:

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
• arc en ogive				
• arc en plein cintre				
• arc surbaissé				

1.2.3 Projections

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
Les aides-plâtriers AFP effectuent des croquis de parties de constructions ou de détails.				

1.2.4 Lecture de plans

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
Les aides-plâtriers AFP utilisent les plans pour effectuer des calculations et esquissent à main levée leurs travaux.				

Compétence opérationnelle 1.3 – Planifier les processus de travail et installer le poste de travail

1.3.1 Planification et préparation du travail

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
Les aides-plâtriers AFP planifient et organisent leur place de travail, selon les prescriptions et l'horaire fixé par le responsable des CIE.				

Plan de formation CIE

	CIE 1		CIE 2	
	Introduction	Approfondir	Introduction	Approfondir
Compétence opérationnelle 1.4 – Préparer le travail et élaborer des comptes rendus				
1.4.1 Protéger et recouvrir les parties de construction				
Les aides-plâtriers AFP protègent les parties de construction étrangères avec des matériaux appropriés.				
Ils emploient pour cela les matériaux suivants avec les outils correspondants et les appareils en fonction des besoins, par exemple:				
• film plastique				
• carton				
• papier				
• bande adhésive				
• tissu de protection				
• panneaux en fibre dure				
1.4.2 Installation du poste de travail				
Les aides-plâtriers AFP installent leur poste de travail de manière fonctionnelle et sûre.				
Sur les lieux de travail et lors de leurs travaux, ils garantissent l'ordre conformément aux consignes, conscients de leurs obligations.				
1.4.4 Rapports journaliers				
Les aides-plâtriers AFP établissent des rapports journaliers et hebdomadaires selon les consignes en restant conscients de leurs obligations.				
Ils documentent:				
• la consommation de matériaux				
• les temps de travail				
• les rapports de travail				
1.4.5 Dossier de formation				
Les aides-plâtriers AFP effectuent des travaux spéciaux de manière autonome, conscients de leurs obligations, selon le dossier de formation.				
Ils utilisent le dossier de formation comme ouvrage de référence.				

Plan de formation CIE

COMPETENCE OPERATIONNELLE 2 – CREPISSAGE ET MONTAGE DES PANNEAUX DE PLATRE

Compétence opérationnelle 2.2 – Exécuter des crépis de fond et des couches intermédiaires

2.2.1 Contrôler et évaluer la surface à traiter

Les aides-plâtriers AFP examinent la surface à traiter et l'évaluent en fonction des normes SIA, des fiches techniques de l'ASEPP et des directives du fournisseur de crépis en ce qui concerne:

	CIE 1		CIE 2	
	Introduction	Approfondir	Introduction	Approfondir
• l'humidité de la surface à traiter				
• le pouvoir absorbant de la surface à traiter				
• la capacité de la surface à traiter, resp. d'une couche existante, à être recouverte				
• la stabilité de la surface à traiter				
• les propriétés des surfaces (rugosité, adhérence, porosité)				
• la propreté (poussière, graisse, impuretés)				

2.2.2 Méthodes de contrôle

Les aides-plâtriers AFP appliquent les méthodes de contrôle suivantes de manière appropriée pour contrôler et évaluer les surfaces à traiter:

• essuyer (à la main)				
• humecter				
• contrôle visuel				
• gratter				
• frapper				
• essai de déchirement				

2.2.4 Préparation des surfaces à traiter

Les aides-plâtriers AFP préparent les surfaces à traiter avec les mesures suivantes en étant supervisés:

• nettoyage éventuel de la surface de façon mécanique				
• rendre la surface à traiter rugueuse				
• déshumidifier la surface à traiter				
• éliminer les couches défectueuses				
• appliquer des couches d'adhérence				
• monter des supports de crépi				
• monter des armatures				

2.2.5 Techniques de travail

Les aides-plâtriers AFP appliquent le crépi de fond de manière professionnelle.
Ils effectuent les travaux suivants sous supervision:

• poser des profilés de crépi				
• mélanger les matériaux de crépissage avec les appareils et machines correspondants				
• appliquer des crépis à la main ou à la machine				
• poser les armatures ou pontages de fissures planifiés				
• tracer et orienter les niveaux de crépis avec les appareils correspondants				
• raboter (rendre le fond rugueux, éliminer les inégalités)				
• effectuer les travaux annexes tels que des coupes de séparation				

Plan de formation CIE

Compétence opérationnelle 2.2 – Exécuter des crépis de fond et des couches intermédiaires (Continuation)

2.2.6 Matériaux

Lors de travaux de crépissage, les aides-plâtriers AFP utilisent des matériaux sur la base de:

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
• plâtre				
• chaux				
• ciment				
• liant organique				

2.2.7 Outils

Les aides-plâtriers AFP utilisent les outils et ustensiles suivants de manière appropriée sous surveillance:

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
• diverses spatules, truelles et règles plâtriers				
• truelle à lisser				
• taloche				
• règles de plâtrier (tracer et orienter)				
• rabot / rabot à grille (rabotage)				
• niveaux à bulle				
• pinceaux / rouleaux				
• bouilloire				
• bac à gâcher				
• éponge				

2.2.8 Appareils et machines

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
Les aides-plâtriers AFP utilisent les mélangeurs à la main (malaxeur), sous supervision, et les entretiennent selon les consignes.				

Compétence opérationnelle 2.3 – Exécuter des crépis à l'intérieur et à l'extérieur

2.3.1 Contrôler et évaluer la surface à traiter

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
Voir crépi de fond				

2.3.2 Méthode de contrôle

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
Voir crépi de fond				

2.3.3 Appareils de contrôle

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
Voir crépi de fond				

2.3.4 Préparation des surfaces à traiter

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
Voir crépi de fond				

2.3.5 Techniques de travail

Les aides-plâtriers AFP posent un crépi de fond convenablement.
Ils accomplissent les travaux suivants selon les consignes:

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
• mélange des matériaux de crépissage avec les appareils ou machines appropriées				
• application du crépi manuellement				

Traitement de la surface par:

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
• lissage				
• structuration manuelle				
• giclement mécanique				

Travaux annexes tels que:

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
• coupes de séparation				
• confection des joints et joints de finition				

Plan de formation CIE

Compétence opérationnelle 2.3 – Exécuter des crépis à l'intérieur et à l'extérieur (Continuation)

2.3.6 Matériaux

Les aides-plâtriers AFP utilisent les matériaux suivants pour le crépissage de finition:

	CIE 1 Introduction	CIE 1 Approfondir	CIE 2 Introduction	CIE 2 Approfondir
• plâtre				
• chaux				
• ciment				
• liants organiques				
• silicate (potasse dissoute dans l'eau)				

2.3.7 Outils

Voir crépi de fond				

2.3.8 Appareils et machines

Voir crépi de fond				

Compétence opérationnelle 2.4 – Montage de panneaux de plâtre

2.4.1 Matériaux, matériaux de construction, outils, appareils et machines

Fait partie des l'objectifs d'apprentissage 2.4.2 à 2.4.4.				

2.4.2 Travaux de préparation

Les aides-plâtriers AFP mesurent et marquent l'emplacement et la position des éléments d'après le plan ou les consignes.				

2.4.3 Raccords

Les aides-plâtriers AFP exécutent les raccords suivants:

• lit de mortier				
• raccords fonctionnels				

2.4.4 Cloisons, parements de façade ou doublage en panneaux de plâtre

Les aides-plâtriers AFP exécutent avec des panneaux de plâtre, des cloisons, parements de façades ou doublage selon les phases de travail ci-après et selon les instructions:

• montage d'une construction auxiliaire				
• fixer les panneaux (maçonner)				
• découper les panneaux et ajuster les raccords mur / plafond				
• poser la protection des arêtes				
• spatuler la surface				
• réaliser les coupes de séparation nécessaires				

A cette fin, ils utilisent correctement les matériaux, appareils et machines appropriées.				

Plan de formation CIE

COMPETENCE OPERATIONNELLE 3 – SECURITÉ AU TRAVAIL, PROTECTION DE LA SANTE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Compétence opérationnelle 3.1 – Assurer la sécurité au travail et la protection de la santé

3.1.1 Prescriptions

	CIE 1		CIE 2	
	Introduction	Approfondir	Introduction	Approfondir
Les aides-plâtriers AFP sont à même de reconnaître les situations mettant en danger leur santé et d'en analyser les conséquences.				
Ce faisant, ils respectent les recommandations / prescriptions en vigueur, notamment MSST-solution par branches n° 19, ainsi les prescriptions CIE en vigueur.				

3.1.2 Mesures

Les aides-plâtriers AFP se protègent par des mesures appropriées, les voies respiratoires, la vue, l'ouïe, la peau et leur motricité.				
Ils veillent à leur santé et celle de leurs collègues de travail.				

3.1.3 Prévention

Les aides-plâtriers AFP respectent scrupuleusement les instructions d'utilisation, les symboles de danger, les modes d'emploi et les prescriptions en matière de sécurité pour:

• les échelles et les échafaudages				
• les substances dangereuses pour la santé				
• les appareils				
• les machines				
En cas de doute, ils s'adressent à leur responsable CIE et ils utilisent au besoin des documents EPI adéquats.				

3.1.4 Urgences

Les aides-plâtriers AFP expliquent, sur la base du document solution par branche n° 19 du MSST, comment ils doivent réagir et se comporter en cas d'urgences (brûlure, accident, intoxication ou blessure) et utilisent ces connaissances en cas de besoin.				

Compétence opérationnelle 3.2 – Assurer la protection de l'environnement

3.2.2 Protection de l'environnement et développement durable dans le CIE

Les aides-plâtriers AFP appliquent les principes de protection de l'environnement et du développement durable dans leurs travaux dans les CIE, conformément aux instructions.				

3.2.3 Maniement des substances

Les aides-plâtriers AFP évitent, réduisent et éliminent les déchets de manière cohérente et correcte conformément aux normes légales et aux consignes du CIE.				

Programme de reconnaissance de compétences CIE 1 Durée 12 leçons
(compétences professionnelles)

4 leçons le 8e jour de cours / 8 leçons le 9e jour de cours

- Poser des profilés
- Poser du crépi de fond
- Crépi blanc
- Crépi structuré et de couverture
- Enrobage de tissu

Programme de reconnaissance de compétences CIE 2 Durée 12 leçons
(compétences professionnelles)

12 leçons durant le CIE

- Poser des profilés
- Poser du crépi de fond
- Crépir et monter de panneaux de plâtre
- Crépi blanc
- Crépi structuré et de couverture

Ce programme de formation a été approuvé le 16 avril 2015 et entre en vigueur immédiatement.

Sion, le 16 avril 2015

Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité pour plâtrières constructrices à sec / plâtriers constructeurs à sec en bâtiment CFC et les aides-plâtrières / aides-plâtriers en bâtiment AFP

Le président	Le secrétaire
Martin Klossner	Markus Bär